

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS : N^{os} 06, 07 et 08/2015

Le Mardi 08 décembre 2015, il sera procédé à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, à l'ouverture des plis des appels d'offres suivants :

Numéros des appels d'offres Dates et heures d'ouverture des plis	Objet	Montant de la caution provisoire	Estimation des coûts des prestations Toutes Taxes Comprises	Partenaires
06/2015 Mardi 08 Décembre 2015 à 09 h 00	Accompagnement des groupements de producteurs pour la mise en conformité de leurs unités de production avec les dispositions de la Loi N° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. En lot unique	Vingt Mille Dirhams (20 000 Dh)	Neuf Cent Douze Mille Dirhams (912 000 Dh)	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Direction Régionale de l'Office National de la Sécurité Sanitaires des produits Alimentaires Direction Régionale de l'Office National du Conseil Agricole Direction Régionale de l'Office de Développement de la Coopération
07/2015 Mardi 08 Décembre 2015 à 11 h 00	Travaux de fourniture et pose de panneaux d'affichage routiers dans les villes de la Région de l'Oriental. En lot unique	Cinquante Mille Dirhams (50 000 Dh)	Deux Millions Cent Soixante Mille Dirhams (2 160 000,00 Dh)	Préfecture d'Oujda-Angad Province de Berkane Province de Nador Province de Driouch Province de Taourirt Province de Guercif Province de Jerada Province de Figuig
08/2015 Mardi 08 Décembre 2015 à 15 h 00	Travaux d'aménagement d'un parc récréatif à Oujda, Préfecture d'Oujda-Angad ; Travaux de terrassement et clôture. En lot unique	Deux Cent Cinquante Mille Dirhams (250 000 Dh)	Neuf Million Quatre Cent Soixante Trois Mille Deux Cent Dirhams (9 463 200 Dh)	Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région de l'Oriental Conseil Régional de l'Oriental Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville Commune Urbaine d'Oujda

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au siège de l'Agence de l'Oriental, sis 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, et peuvent aussi être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental (téléchargeable sur le site portail de l'Agence : www.oriental.ma).

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre ;
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation

